



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2009-0110 - STICMAN

Maisons-Alfort, le 21 juillet 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
STICMAN, n° AMM 9900394**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par **DE SANGOSSE S.A.**, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation **STICMAN** détenue par **AGRIDYNE S.A.S.**

Considérant l'attestation de transfert fournie par **DE SANGOSSE S.A.** ;

Considérant que cette préparation est un produit de référence, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 9900394, détenue par **AGRIDYNE S.A.S.**, est en cours de validité ;

Considérant les attestations de fourniture et d'approvisionnement entre **DE SANGOSSE S.A** et **AGRIDYNE S.A.S.** ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation STICMAN, présentée par DE SANGOSSE S.A.**

Pascale BRIAND